



ÉTUDIÉ AU CAMPUS

LE HANDICAP

Le GIP CAMPUS E.S.P.R.I.T INDUSTRIES mène une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous les élèves d'accéder à ses formations.



UN RÉFÉRENT HANDICAP À VOTRE SERVICE

Si vous êtes en situation de handicap temporaire ou permanent, ou si vous souffrez d'un trouble de santé invalidant, le Pôle handicap du campus E.S.P.R.I.T Industries est à votre disposition :

SYLVIA COLLARD

Tel : 02.23.10.04.12
mail : handicap@campus-redon-industries.com

Du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30

Les accompagnements nécessaires à vos besoins spécifiques dans le cadre de votre parcours de formation seront définis avec vous et notre équipe plurielle mobilisée autour de nos équipes pédagogiques en lien avec le référent handicap de l'établissement.

NOS MISSIONS

ACCUEIL

Le pôle handicap et le pôle pédagogique vous reçoivent en entretien individuel et confidentiel. Ensemble, nous évaluerons vos besoins pour vos études. Une visite du campus pourra également vous être proposée.

AMÉNAGEMENT ET ACCESSIBILITÉ

Les étudiants en situation de handicap pourront bénéficier :

- D'équipement pédagogiques adaptés : photocopies agrandies...
- Mesures spécifiques d'aménagement aux cours et aux examens :
 - Majoration de temps de passage des examens
 - Partage avec un preneur de note des cours...

POUR LES FORMATIONS DISPENSÉES PAR L'ÉCOLE ESLI

Le bâtiment principal est équipé d'un ascenseur permettant un accès à la majorité des salles de cours.

POUR LES FORMATIONS DISPENSÉES PAR L'ÉCOLE ESTI

Les formations dispensées à la plateforme sont intégralement accessibles aux personnes à mobilité réduite. (Les autres formations sont dispensées au niveau du bâtiment ESLI).

Le «registre public d'accessibilité» est à votre disposition à l'accueil des 2 bâtiments.

En cas de besoin d'hébergement vous pourrez également vous rapprocher du service :

CLIC REDON AGGLOMÉRATION

3 rue Charles Sillard, 35600 Redon

Tel : 02 99 71 12 13

Accueil téléphonique

Accueil sans rendez-vous

Du lundi au vendredi de 9h à 12h

ACCOMPAGNEMENT

Le pôle handicap en relation avec le pôle pédagogique coordonne vos relations avec vos enseignants, les autres organismes (MDPH, associations ...) vous accompagne de façon personnalisée et confidentielle tout au long de vos parcours.

ÉTUDES ET HANDICAP

CONSTITUTION DU DOSSIER

N'hésitez pas à prendre contact avec notre Pôle handicap pour que nous puissions organiser le déroulement de votre inscription dans les meilleures conditions.

▶ J'AI UNE RECONNAISSANCE RQTH

↳ Fournir le courrier de la MDPH



▶ JE DOIS BÉNÉFICIER D'AMÉNAGEMENTS SPÉCIFIQUES

↳ Fournir un certificat signé par un médecin



AMÉNAGEMENTS POSSIBLES

- Majoration du temps imparti pour une ou plusieurs épreuves, sans dépasser le tiers du temps normalement prévu pour chacune d'elles. Cette majoration peut être allongée en cas de situation exceptionnelle, sur demande motivée du médecin désigné par la CDAPH,
- Aménagement des conditions de déroulement des épreuves (conditions matérielles, aides techniques ou humaines),
- Conservation pendant 5 ans des notes aux épreuves ou des unités obtenues à l'un des examens, ainsi que le bénéfice d'acquis obtenus dans le cadre de la procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE),
- Étalement du passage des épreuves sur plusieurs sessions,
- Adaptations d'épreuves ou des dispenses d'épreuves.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Il n'y a pas de limite d'âge dès lors que vous êtes reconnu travailleur handicapé – la durée du contrat peut être prolongée à 4 ans (au lieu de 3 ans).

EN SAVOIR PLUS

LES AIDES

POUR L'ENTREPRISE ACCUEILLANTE

L'entreprise pourra percevoir une aide dont le montant maximum est de :

- 3 000 € en contrat d'apprentissage ;
- 4 000 € en contrat de professionnalisation.

L'aide est proratisée en fonction de la durée du contrat de travail et à partir du 6e mois.

POUR L'APPRENANT

Les étudiants handicapés peuvent bénéficier d'une allocation pour personne handicapée suivant les conditions définies :

CONNAÎTRE MES DROITS